

Les pratiques sportives à l'épreuve de la comparaison : ne pas comparer l'incomparable en sciences sociales du sport

William Gasparini (Professeur des universités, E3S, membre de l'Institut d'Etudes Avancées de l'UdS, Université de Strasbourg)

Depuis la fin des années 1980, on assiste à un foisonnement d'études comparatives produites par des organismes internationaux (OCDE, UNESCO, OMS, Union européenne, Commission européenne, Conseil de l'Europe, ...) qui nous porte à croire en la suprématie du comparatisme. Le sport n'échappe pas à cette tendance : plus les sociétés se mondialisent, plus elles ont recours aux études comparant tant les pratiques et politiques sportives dans des espaces, pays ou des aires culturelles différentes que les résultats sportifs des nations dans les grandes compétitions. La pratique de la comparaison n'est pas nouvelle. Les historiens des sciences nous rappellent que l'essor du comparatisme est inséparable des sciences de l'homme. Au XIXe siècle, en effet, la démarche comparative devient un gage de connaissance nouveau dans des domaines aussi différents que la grammaire, la littérature, le droit ou encore l'anatomie.

Par-delà l'intérêt que l'on peut trouver à la reviviscence de la comparaison, un des risques est que l'outillage se résume, comme c'est souvent le cas dans certaines instances administratives ou organismes internationaux, à une batterie d'indicateurs dont l'usage politique le dispute à la faible pertinence scientifique. Ainsi en est-il de la comparaison des résultats sportifs entre pays à l'occasion des Jeux olympiques : les informations sur le nombre de médailles remportées par les pays participants sont foisonnantes et relativement comparables dans le temps et dans l'espace. Or, peut-on comparer des performances entre pays sans tenir compte des conditions sociales, politiques et économiques de production de celles-ci ? De même, peut-on comparer le taux de pratique sportive dans les différents pays membres de l'Union européenne sans questionner les statistiques sur le sport produites dans des contextes institutionnels, culturels et politiques différents ? On remarque en effet que les grandes comparaisons statistiques européennes reposent sur des données dont les définitions et les conditions d'élaboration sont différentes selon les pays.

Dans le contexte d'une lutte des Etats ou de certaines institutions supranationales pour imposer leur propre vision du monde, les processus de production des référentiels s'internationalisent et le développement des comparaisons internationales et/ou européennes s'inscrivent dans une tentative hégémonique. Dans le domaine de l'éducation par le sport, les études comparatives réalisées par les experts européens aboutissent ainsi à la définition de « bonnes pratiques » repérées dans les différents pays européens. Notion anglo-saxonne (*best practices*), elles recouvrent des pratiques, expériences ou dispositifs d'éducation ou d'intégration par le sport réussis dans un pays et susceptibles d'être transposés dans d'autres pays jugés moins performants. Mais, pour les spécialistes de la comparaison internationale, le transfert d'expériences est ambigu. Il repose sur l'illusion qu'il existerait des modèles d'éducation ou d'intégration par le sport que l'on pourrait exporter indifféremment dans d'autres contextes sociopolitiques, économiques et culturels. En outre, la comparaison des populations concernées par les politiques d'intégration par le sport pose problème dans la mesure où ces dernières ne bénéficient ni du même statut juridique ni de la même définition scientifique dans les différents pays d'Europe : comment comparer a priori des « minorités ethniques » au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, des

« extracommunautaires » en Italie, et des populations « issues de l'immigration » en France ? De même, peut-on comparer les dispositifs de prescription d'activité physique ou de prévention de la santé en faveur de populations vulnérables, précarisées ou démunies socialement en Europe sans une définition commune de la pauvreté ? Au-delà des tentatives d'harmonisation des experts européens, ces populations sont souvent qualifiées comme pauvres par les appareils statistiques des pays analysés (notamment au vu des revenus financiers de solidarité attribués).

Le développement des recherches comparées contraste finalement avec le peu de réflexion sur les conditions d'usage et d'élaboration de la comparaison. Dans l'étude des pratiques physiques et sportives –comme dans d'autres domaines-, on décrète souvent le comparable et l'incomparable. Or, si l'analyse en sciences sociales est par nature comparative, la comparaison dans le monde du sport ne va pas de soi.

Il s'agit dès lors de distinguer la comparaison *fonctionnelle* de la comparaison *approfondie* visant la compréhension des phénomènes étudiés et pas seulement leur mise en relation fonctionnelle dans un but instrumental.

Scientifiquement menée, la comparaison – ici internationale – peut alors contribuer à mieux comprendre les effets respectifs du contexte politico-institutionnel (local, national ou européen) et des cultures des groupes sociaux sur le fait social étudié. Dans le domaine du sport, la sociabilité sportive, les inégalités d'accès au sport, l'engagement sportif, la gouvernance des organisations sportives, le travail sportif, les rapports sociaux de sexe dans les pratiques et organisations sportives, le regroupement sportif communautaire sont des objets par nature comparatif. En ce sens, la méthode comparative permet de rendre étrange l'évident par la confrontation avec les manières de penser et d'agir inhabituelles des uns, qui constituent pourtant l'ordinaire des autres. La comparaison reste la méthode privilégiée de la sociologie, comme Durkheim aimait à l'expliquer (1937, p. 124). Dans lignée des pères fondateurs de la discipline (Weber, Mauss, Durkheim...) qui en faisaient un usage aussi bien diachronique que synchronique, cette démarche semble acquise en sciences sociales du sport à la fois comme mode de raisonnement et comme outil méthodologique de confrontation de temporalités et spatialités disparates. En sociologie du sport, la comparaison consiste à rendre comparables des « unités » d'analyse profondément ancrées dans des histoires, catégories et langues nationales singulières. Elle encourage le chercheur à relativiser ses résultats par les contrastes mis au jour et à prendre davantage de distance par rapport à ses propres a priori culturels.

Toutes ces questions font ressortir la complexité de la comparaison et la diversité des types de comparaison en sciences sociales du sport. L'analyse des activités physiques et sportives est néanmoins souvent fondée sur un impensé conduisant à comparer « naturellement » des éléments d'une même catégorie (comme les sports collectifs ou les « sports de glisse » par exemple) ou des éléments de catégories différentes mais supposés pouvoir être mis sur un même plan (comme le sport et la religion ou le sport et l'entreprise par exemple). Or, comparer, c'est d'abord déterminer le nombre d'unités à soumettre à la comparaison. C'est ensuite relever des différences et des points communs en fonction d'un critère qu'il convient d'explicitier et de définir au préalable, et qui oriente le regard du chercheur. Comparer, c'est enfin prendre conscience que ce qui fonctionne dans un contexte donné peut s'avérer inopérant dans une autre situation.

Bibliographie

- Amselle J-L. (2001), *Branchements. Anthropologie de l'universalité des cultures*, Paris, Flammarion.
- Boschetti A. (2010), « Pour un comparatisme réflexif », dans Boschetti A. (ed.), *L'espace culturel transnational*, Paris, Nouveau Monde Editions.
- Bourdieu, P. (2002), « Les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 145, p. 3-8.
- Dupré M., Jacob A., Lallement M., Lefèvre G., Spurk J. (2003), « Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche » in Lallement M., Spurk J. (Dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Editions, p. 7-18.
- Durkheim E. (1937) (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
- Gasparini W., Weiss P. (2008), « La construction du regroupement sportif « communautaire ». L'exemple des clubs de football Turcs en France et en Allemagne », *Sociétés contemporaines*, 69, mars 2008, p. 73-99.
- Gasparini W. Cometti A. (Ed.) (2010), *Sport facing the test of cultural diversity. Integration and intercultural dialogue in Europe*, Strasbourg, Council of Europe Publishing.
- Gasparini W., (coord.) (2012), France et Allemagne : le sport à l'épreuve des identités, *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, n°4, Tome 44.
- Jucquois G., Vielle C. (eds) (2000), *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Lallement M., Spurk J. (2003), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Editions.
- Vigour C. (2005), *La comparaison dans les sciences sociales. Pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.